Image not found or type unknown

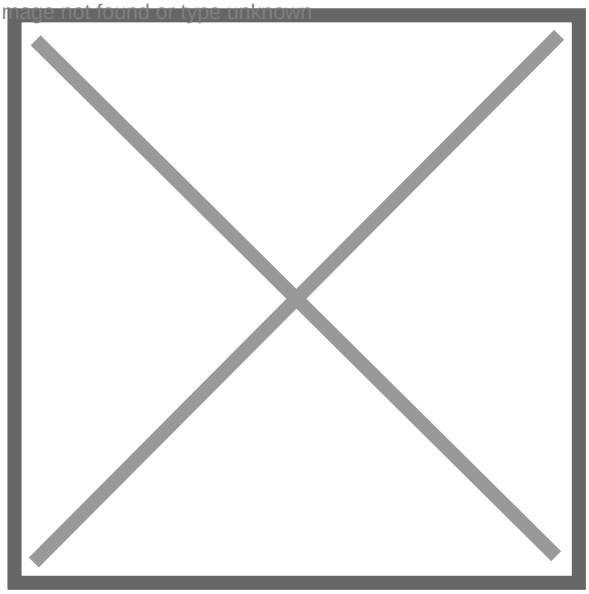

Peut-on obtenir une émancipation urgente ?

Par **Naka**, le **04/04/2018** à **09:16**

Bonjour,

Mes enfants et moi-même vivons sur Mayotte. Ici, le climat social actuel est des plus inquiétant : nous sommes en grève générale depuis 8 semaines avec des barrages, beaucoup de violences, des impossibilités de se ravitailler et pour mes enfants l'impossibilité de se rendre au lycée. Cette situation pour eux est devenue insurmontable, et ne demandent qu'un retour en métropole dans les plus brefs délais. C'est pourquoi nous voulons demander une émancipation urgente, ils ont 16 et 17 ans.

Etant enseignante, je ne peux quitter avant l'an prochain ce département, mais je ne puis non plus supporter de les exposer chaque jour à tous les risques liés à nos conditions de vies actuelles.

Est-il possible, dans ce contexte, de pouvoir bénéficier d'une accélération de la procédure afin qu'ils soient en sécurité le plus tôt possible ? et/ou peuvent-ils rejoindre la métropole avant la réponse du tribunal ?

Je vous remercie sincèrement de l'aide que vous nous apporterez.

Par **morobar**, le **04/04/2018** à **09:54**

Bonjour,
Je ne vois pas de lien entre émancipation et envoi en métropole pour y poursuivre leurs études.

Des milliers de jeunes de 7 à 77 ans sont internes mais non émancipés.

Par **Naka**, le **04/04/2018** à **12:41**

Bonjour Morobar et merci pour cette réponse qui ne répond pas à ma demande pour laquelle je n'ai peut-être pas été assez explicite.
En métropole mes enfants devront avoir un logement en autonomie sans être pris en charge par la famille. Devant rester à Mayotte, je ne pourrai pas les avoir sous ma responsabilité.
Mon fils serait en internat la semaine mais ma fille serait externe dans son lycée.
C'est pourquoi il me semblait incontournable de les émanciper. Est-ce que je me trompe?

Par **morobar**, le **05/04/2018** à **09:03**

Oui
SI vous prenez un logement en location, vous y logerez qui vous voulez, la fille externe, son copain (même si vous ne le savez pas encore) votre fils interne lors de ses WE...
Il n'y a aucune raison à les émanciper, sauf si vous ne voulez plus être responsable civile de leurs faits et gestes.

Par **Tisuisse**, le **05/04/2018** à **09:16**

Bonjour Naka,

Par ailleurs, vos syndicats d'enseignants pourraient appuyer votre demande de mutation en Métropole, faire l'exeat et l'ineat correspondants mais vous risquez de vous retrouver dans une ZEP, un quartier en difficulté où la violence règne tout autant qu'à Mayotte.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés